


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ <small>VILLAGE SPORT NATURE</small>	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20261805-12 Du 18 mai 2026 COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DÉSIGNATION DES MEMBRES
--	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	12.05.2026
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.05.2026
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-six, le DIX HUIT du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (12)

Absents avec pouvoir : CHATAING P – BOUREILLE C – DE CAESTECKER M (3)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DÉSIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'article L.1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, soit instituée une commission communale des impôts directs – CCID, composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée de leur mandat correspondant à celle du conseil municipal. Il convient de procéder au renouvellement de cette commission.

Les six délégués titulaires et leurs suppléants seront désignés par la Direction Générale des Finances Publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des personnes pressenties pour siéger et demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- **Valide** la liste proposée.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le vendredi 29 mai 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--